

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Hôtel de Ville - Place Camille Vallin – 69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39

**COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 10 JUIN 2026
COMPTE RENDU – PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat.
Convocation en date du 4 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Givors, Chabanière, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence CROIZIER, M. Pascal GERIN, M. Thierry KOVACS, M. Renaud PFEFFER, Mme Isabelle FERNANDES, M. Tony TORNAMBE, M. Max-Pol CHAPELLE, M. Pierre CHARMY, Mme Caroline DOMPNIER du CASTEL, M. Cédric BELMONT, M. Jean-Louis ROUSSIER, M. Fabien BRÛLE.
Suppléants : M. Patrick BEAUDET, M. Alain GUIGUET, M. Fabien BONNET.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Clément DELORME (pouvoir donné à M. PFEFFER), Mme Isabelle LACROIX SABRAN (pouvoir donné à Mme CROIZIER), M. Yves GOUGNE, M. Thierry DAYDE, Mme Morena GARCIA.
Suppléants : M. Olivier ARAUJO, M. Jean-Luc FUGIT, Mme Marylène MILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Adrien JACQUET, M. Jean-Pierre GUENON, M. Pierre BOIRON, Mme Emile RIVOIRE, M. Thierry BOSVERT, M. Jean GRENIER, Mme Aline CHAMINADE, M. Jean-Luc BONNAFOUS, M. Jean-Michel DARPHEUILLE.

Président.es : Mme Virginie OSTOJIC, Présidente sortante, ouvre le comité, puis M. Tony TORNAMBE en tant que doyen d'âge a pris la présidence, puis M. Renaud PFERRER Président nouvellement élu.

Agents présents : M. Damien COURBIL, Laurence AMBARA.

Mme la Présidente Virgine OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Installation du Comité Syndical du SyGR ;
- Election du Président(e) du SyGR ;
- Fixation du nombre de vice-président(e)s et autres membres du bureau ;
- Election du bureau du SyGR ;
- Entente SEM-SyGR – Désignation des élu(e)s représentant le SyGR ;
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 10 mars 2026
- Point sur les décisions de la Présidente prise en vertu de sa délégation de pouvoir ;
- Points divers et questions

En début de séance, M. Damien COURBIL, directeur du SyGR fait une présentation syndicat avec une description du bassin versant du Gier, les huit membres et le fonctionnement administratif et institutionnel du syndicat.

Le SyGR est compétent pour la compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations, et des compétences hors GEMAPI.

Au titre du bloc GEMAPI, le bloc 1, se trouvent des missions telles que :

- Entretien de la végétation,
- Etudes et travaux visant le risque inondation et les milieux aquatiques,
- Etudes et travaux concernant les digues,
- Etudes et travaux de restauration de zones humides.

Au titre du bloc hors GEMAPI, le bloc 2, se trouvent des missions telles que :

- Animation et concertation, les animations scolaires,
- Observatoire de la qualité de l'eau,
- Observatoire de la ressource en eau,
- Système d'alerte aux crues SAPHYRAS.

1. Installation du comité syndical du SyGR (délibération n°2026_08D)

Mme Virginie OSTOJIC, Présidente sortante, procède à l'appel nominal des délégués désignés conformément aux statuts du Syndicat pour noter qui est présent et qui est excusé.

Le comité syndical se déclare installé comme suit :

BLOC 1 GEMAPI	Noms des délégués titulaires	Noms des suppléants
Métropole de Lyon	Laurence CROIZIER	Olivier ARAUJO
	Clément DELORME	Jean-Luc FUGIT
	Isabelle LACROIX SABRAN	Marylène MILLET
Vienne Condrieu Agglomération	Pascal GERIN	Max-Pol CHAPELLE
	Thierry KOVACS	Pierre CHARMY
COPAMO	Yves GOUGNE	Caroline DOMPNIER du CASTEL
	Renaud PFEFFER	Stéphanie NICOLAY
CCMDL	Thierry DAYDE	Adrien JACQUET

BLOC 2 Hors GEMAPI	Noms des délégués titulaires	Noms des suppléants
Givors	Isabelle FERNANDES	Jean-Pierre GUENON
Vienne Condrieu Agglomération	Pascal GERIN	Pierre BOIRON
	Thierry KOVACS	Patrick BEAUDET
	Tony TORNAMBE	Emilie RIVOIRE
	Max-Pol CHAPELLE	Thierry BOSVERT
	Pierre CHARMY	Alain GUIGUET
Chabanière	Caroline DOMPNIER du CASTEL	Jean GRENIER
	Cédric BELMONT	Fabien BONNET
Riverie	Morena GARCIA	Aline CHAMINADE
Beauvallon	Jean-Louis ROUSSIER	Jean-Luc BONNAFOUS
	Fabien BRÛLE	Jean-Michel DARPHEUILLE
CCMDL	Thierry DAYDE	Adrien JACQUET

2. Election du Président du SyGR (délibération n°2026_09D)

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, M. Tony TORNAMBE a pris la présidence de l'assemblée.

Il rappelle que selon les statuts, l'ensemble des délégués titulaires (des 2 blocs) prennent part au vote des affaires présentant un intérêt commun, dont fait partie l'élection des membres du bureau.

Il précise qu'en cas d'empêchement de délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger et qu'en cas d'empêchement des délégués suppléants, un pouvoir peut être donné à un autre délégué. Chaque délégué ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir.

Mme Isabelle LACROIX SABRAN a donné pouvoir à Mme Laurence CROIZIER et M. Clément DELORME a donné pouvoir à M. Renaud PFEFFER.

Pour le nombre de voix à comptabiliser, il convient de se reporter au nombre de voix affectées à chaque délégué indiqué dans les statuts et qui est rappelé.

M. Tony TORNAMBE demande qui se porte volontaire pour être assesseur et secrétaire.

Le bureau des élections a ainsi été composé :

- M. Thierry KOVACS a été désigné en qualité d'assesseur,
- M. Cédric BELMONT a été désigné en qualité d'assesseur,
- Mme Caroline DOMPNIER du CASTEL a été désignée en qualité de secrétaire.

M. Tony TORNAMBE a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président parmi ses membres. Il a rappelé qu'en application des statuts, le Président est élu parmi les membres titulaires, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Le Président a fait appel des candidatures.

M. Renaud PFEFFER a déposé sa candidature au poste de Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom a voté, à bulletin secret.

Résultat du vote :

Après ouverture des bulletins, et mention dans le procès-verbal, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

M. Renaud PFEFFER a obtenu 41 voix.

M. Renaud PFEFFER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du SyGR.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE :

- **DECLARE** Monsieur Renaud PFEFFER Président du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien.

3. Fixation du nombre de vice-présidents (délibération n°2026_10D)

M. Renaud PFEFFER élu Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à quatre et à un le nombre des autres membres du bureau correspondant à 20% de l'effectif total du comité syndical.

Aucun délégué ne s'oppose à un vote à main levée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de fixer à quatre le nombre de vice-présidents ;
- **DE DIRE** que les membres du bureau syndical seront par conséquent le Président, les quatre vice-présidents et un autre membre.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 41 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Election du bureau du SyGR (délibération n°2026_11D)

M. le Président Renaud PFEFFER rappelle que les vice-présidents sont élus par scrutin uninominal. Le nombre de vice-présidents a été fixé à quatre et un le nombre des autres membres du bureau. Le comité syndical élit parmi ses membres titulaires, au scrutin secret et à la majorité absolue, le Président, les vice-présidents et les autres membres du bureau. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection des vice-présidents à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Election du 1er vice-président :

Le Président a fait appel des candidatures. Mme Laurence CROIZIER a déposé sa candidature au poste de 1^{ère} vice-présidente. Il n'y a pas eu d'autre candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom a voté, à bulletin secret.

Résultat du vote :

Après ouverture des bulletins, et mention dans le procès-verbal, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin – 1^{er} vice-président :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Mme Laurence CROIZIER a obtenu 41 voix.

Mme Laurence CROIZIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} vice-présidente.

Election du 2ème vice-président :

Le Président a fait appel des candidatures. M. Pierre CHARMY a déposé sa candidature au poste de 2^{ème} vice-président. Il n'y a pas eu d'autre candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom a voté, à bulletin secret.

Résultat du vote :

Après ouverture des bulletins, et mention dans le procès-verbal, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin – 2^{ème} vice-président :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

M. Pierre CHARMY a obtenu 41 voix.

M. Pierre CHARMY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président.

Election du 3^{ème} vice-président :

Le Président a fait appel des candidatures. Mme Isabelle FERNANDES a déposé sa candidature au poste de 3^{ème} vice-présidente. Il n'y a pas eu d'autre candidature. Chaque délégué, à l'appel de son nom a voté, à bulletin secret.

Résultat du vote :

Après ouverture des bulletins, et mention dans le procès-verbal, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin – 3^{ème} vice-président :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Mme Isabelle FERNANDES a obtenu 41 voix.

Mme Isabelle FERNANDES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} vice-présidente.

Election du 4^{ème} vice-président

Le Président a fait appel des candidatures. Mme Caroline DOMPNIER du CASTEL a déposé sa candidature au poste de 4^{ème} vice-présidente. Il n'y a pas eu d'autre candidature. Chaque délégué, à l'appel de son nom a voté, à bulletin secret.

Résultat du vote :

Après ouverture des bulletins, et mention dans le procès-verbal, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin – 4^{ème} vice-président :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Mme Caroline DOMPNIER du CASTEL a obtenu 41 voix.

Mme Caroline DOMPNIER du CASTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} vice-présidente.

Election d'un autre membre du bureau :

Le Président propose aux membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un autre membre du bureau à une date ultérieure.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE :

- **DECLARE** Madame Laurence CROIZIER 1ère vice-présidente du Comité Syndical,
- **DECLARE** Monsieur Pierre CHARMY 2ème vice-président du Comité Syndical,
- **DECLARE** Madame Isabelle FERNANDES 3ème vice-présidente du Comité Syndical,
- **DECLARE** Madame Caroline DOMPNIER du Castel 4ème vice-présidente du Comité Syndical,

5. Entente SEM-SyGR – désignation des élus représentant le SyGR (délibération n°2026_12D)

Monsieur le Président propose de procéder à la désignation des trois élus qui représenteront le SyGR à l'Entente SEM-SyGR. Il propose les candidatures suivantes :

- M. Renaud PFEFFER,
- M. Pierre CHARMY,
- Mme Isabelle FERNANDES.

M. Renaud PFEFFER Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.
Il constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

M. le Président propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, DESIGNE, A L'UNANIMITE :

- Monsieur Renaud PFEFFER, Monsieur Pierre CHARMY et Madame Isabelle FERNANDES en tant que représentants du SyGR à l'Entente SEM-SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 41 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 10 mars 2026

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 10 mars 2026. Aucune remarque n'étant relevée, il demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 41 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7. Point sur les décisions de la présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

L'ancienne Présidente avait reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Monsieur le Président Renaud PFEFFER présente les décisions qu'elle a prises depuis le dernier comité syndical du 10 mars 2026 jusqu'à ce jour.

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
GROUPAMA	Assurance responsabilité civile	-	11 457,53
UNIFERME	Achats plateaux charcuteries et fromages pour le comité syndical du 10 mars 2026	129,45	143,33
BUREAU VALLEE	Impression documents	18,00	21,60
CASTORAMA	Achat différents matériels (griffe, transplantoir...)	7,49 €	8,99
CASTORAMA	Achat différents matériels (grillages, agrafes, clé à pipe...)	101,80	122,16
BUREAU VALLEE	Achat fournitures administratives (trombones, cahiers, stylos...)	22,69	27,22

8. Points divers et questions

Monsieur le Président rappelle que le prochain Comité Syndical est prévu le mercredi 24 juin 2026 à 14h30.

Il rappelle également les 2 dates des moments Privill'Gier dans le cadre entente SEM/SyGR :

- 22 juin à 17h20 – Maison pour tous de Rive de Gier
- 1^{er} juillet à 17h20 – Puits Saint-Louis de Dragoire

M. Damien COURBIL demande aux membres du bureau de fixer une date avant le comité syndical du 24 juin. Le 1^{er} bureau est fixé au mardi 16 juin 2026 à 12h00.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

Fait à Givors, le 11 juin 2026

La Secrétaire de Séance
Mme Caroline DOMPNIER du CASTEL



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 48 18 18

Le Président
M. Renaud PFEFFER

